



Le 16 avril 2025

PAR COURRIEL

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission
140, Grand Allée Est, bureau 650
Québec (Québec)
G1R 5N6

Objet : Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande
Question complémentaire – DQ8

Monsieur Giroux

En réponse à votre lettre datée du 15 avril et du questionnement de la commission chargée de l'examen du projet en rubrique quant aux bénéfices monétaires pour notre municipalité, permettez-moi de vous donner les quelques précisions suivantes :

- 1 En ce qui a trait aux paiements fermes, selon l'entente de paiements, la municipalité recevra 55 % de $5\,700 \$/\text{MW}/\text{an} \times 6 \text{ MW}/\text{éolienne} \times 5 \text{ éoliennes} = 94\,050 \$$.
- 2 Et non, la municipalité ne recevra pas $3\,135 \$/\text{MW}/\text{an}$ en plus. Ce chiffre correspond plutôt à 55 % de $5\,700 \$/\text{MW}/\text{an}$ déjà inscrit au numéro un.
- 3 Bien entendu, la municipalité recevra aussi sa part de la distribution des bénéfices annuels qui sont évidemment impossible à fixer pour le moment.

Recevez, monsieur Giroux, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Luc Grandmaison
Directeur général et Greffier-Trésorier